



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence de financement
des infrastructures de
transport de France



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défense, le 09 juin 2021

Conseil d'administration de l'AFITF du 9 juin 2021

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) s'est réuni le 9 juin 2021.

Le Conseil d'administration a félicité M. Christophe BECHU, maire d'Angers et président d'Angers-Loire-Métropole, reconduit dans ses fonctions par le Président de la République le 9 juin 2021 compte tenu des avis favorables unanimes donnés par les commissions compétentes du Sénat le 26 mai et de l'Assemblée Nationale le 2 juin 2021.

Les auditions ont été des moments privilégiés pour tirer un bilan et d'échanger sur les perspectives avec les parlementaires. M. BECHU a indiqué **trois priorités** de sa nouvelle présidence :

- Assurer la **transparence** et l'**efficacité** de l'AFITF qui est le **centre des financements par l'Etat des infrastructures de transport** – l'adoption et la signature du **premier contrat d'objectifs et de performance** (COP) constitue une véritable feuille de route pour l'Agence ;
- Assurer les **équilibres financiers** pour **mettre en œuvre** de façon soutenable les **trois trajectoires de financement** (la Loi d'orientation des mobilités - LOM, le volet transport du **Plan de relance** et, en sus, soutenir des **projets structurants** comme le canal Seine-Nord Europe et **disposer de ressources robustes** et **acceptées** par tous.
- Etre **acteur** pour accompagner et **faciliter la transition écologique** notamment en mettant en œuvre du Plan relance et en poursuivant son engagement pour le fer et le fluvial ainsi que pour la protection du littoral et les transports du quotidien (transports en commun et mobilités actives).

Il a annoncé que l'AFITF organisera, pendant la **présidence française de l'Union européenne**, un **colloque** avec ses **homologues européens** pour mener une réflexion sur **l'avenir des financements** des infrastructures de transport.

Le Conseil a adopté :

- le budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2021, qui confirme la trajectoire financière du budget initial avec un redéploiement des autorisations d'engagement du Plan relance au profit d'études sur le matériel roulant des TET ;
- 20 projets de convention et avenant, dont 10 au titre du plan vélo et 4 au titre du Plan relance / transport ferroviaire

Enfin, le Conseil a fait un point d'avancement sur la mise en œuvre du Plan relance / volet transport – sur un montant prévisionnel de 2,44Md€ concernant l'AFITF, 62% sont désormais engagés par 11 conventions adoptées. 81% bénéficient au transport ferroviaire, aux transports en commun, aux ports maritimes et au transport fluvial.

Retrouvez en ligne sur www.afitf.net :

- le communiqué de presse ;
- le contrat d'objectifs et de performance ;
- le budget rectificatif n°3 simplifié ;
- le relevé des délibérations.

Sur l'AFITF : L'Agence finance des projets nationaux de transport et de mobilité, portés ou soutenus par le ministère chargé des transports au bénéfice du réseau ferroviaire, des trains d'équilibre du territoire (TET), du réseau routier non concédé, des transports collectifs d'agglomération, des voies navigables, des ports maritimes, des mobilités actives (continuité cyclable et piétonne) et de la protection du littoral. Elle apporte notamment la part financière de l'Etat pour des projets faisant l'objet d'une contractualisation avec les régions (CPER, PITE ...) et soutient, dans le cadre d'appels à projets, les collectivités territoriales lauréates (transports en commun en site propre, infrastructures cyclables ...). Elle est dotée de ressources propres de l'ordre de 3 Md€ par an.

Contacts presse du ministère de la transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'AFITF

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : katrin.moosbrugger@developpement-durable.gouv.fr